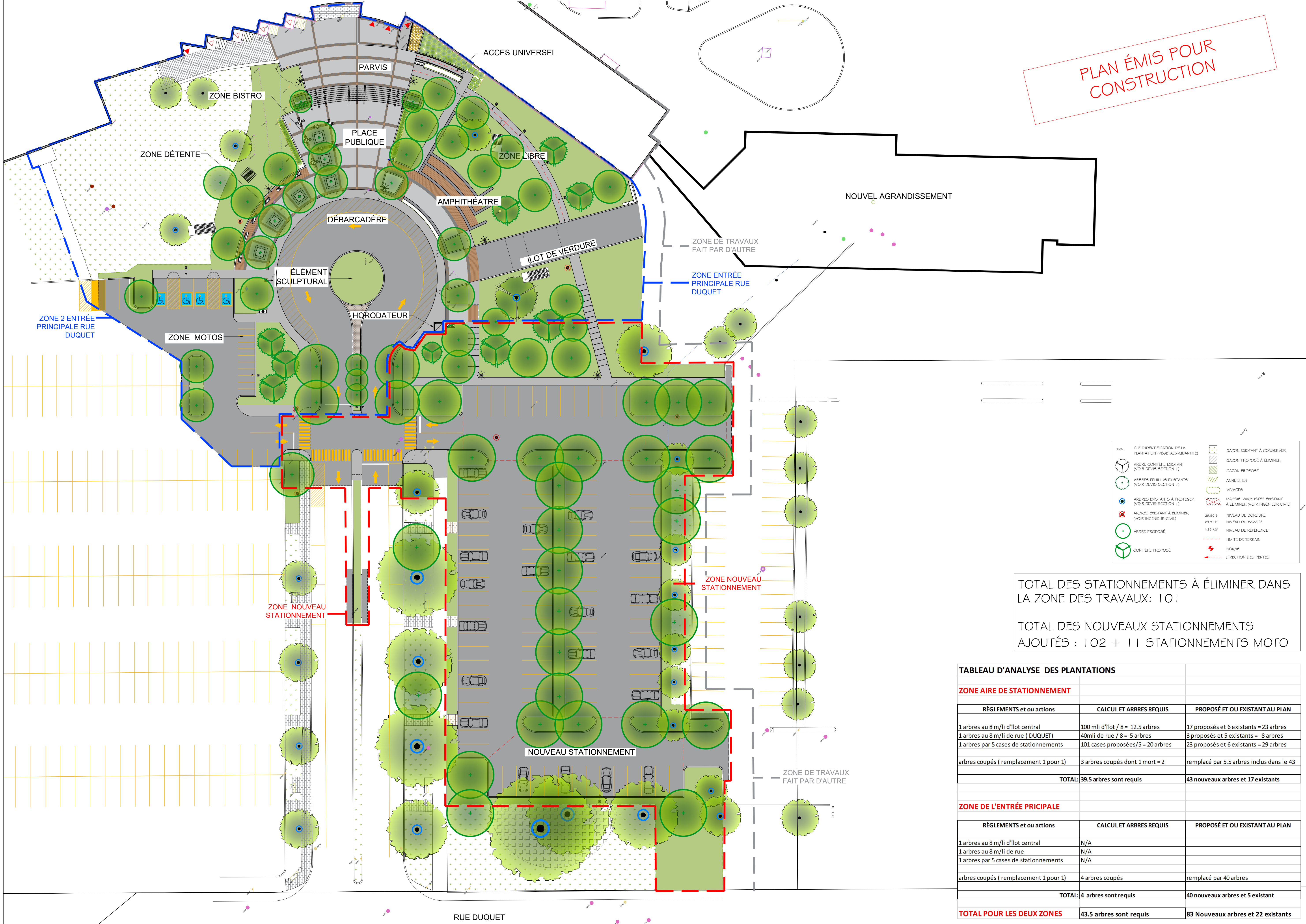


# PLAN COULEUR DES ZONES RÉAMÉNAGÉES



PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION

xx-1	CLÉ D'IDENTIFICATION DE LA PLANTATION (VÉGÉTAUX-QUANTITÉ)	■	GAZON EXISTANT À CONSERVER
●	ARBRE CONFÈRE EXISTANT (VOIR DEVIS SECTION 1)	■	GAZON PROPOSÉ À ÉLIMINER
○	ARBRES FEUILLEUX EXISTANTS (VOIR DEVIS SECTION 1)	■	GAZON PROPOSÉ
●	ARBRES EXISTANTS À PROTÉGER (VOIR DEVIS SECTION 1)	■	ANNUELLES
●	ARBRES EXISTANTS À ÉLIMINER (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)	■	VIVACES
●	ARBRE PROPOSÉ	■	MASSIF D'ARBUSTES EXISTANT À ÉLIMINER (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
●	CONFÈRE PROPOSÉ	■	29.5x0.9 NIVEAU DE BORDURE
		■	29.31 P NIVEAU DU PAVAGE
		■	1.23 RÉF NIVEAU DE RÉFÉRENCE
		---	LIMITE DE TERRAIN
		■	BORNE
		→	DIRECTION DES PENTES

TOTAL DES STATIONNEMENTS À ÉLIMINER DANS LA ZONE DES TRAVAUX: 101

TOTAL DES NOUVEAUX STATIONNEMENTS AJOUTÉS: 102 + 11 STATIONNEMENTS MOTO

TABLEAU D'ANALYSE DES PLANTATIONS		
ZONE AIRE DE STATIONNEMENT		
RÈGLEMENTS et ou actions	CALCUL ET ARBRES REQUIS	PROPOSÉ ET OU EXISTANT AU PLAN
1 arbre au 8 m/li d'îlot central	100 mli d'îlot / 8 = 12.5 arbres	17 proposés et 6 existants = 23 arbres
1 arbre au 8 m/li de rue (DUQUET)	40mli de rue / 8 = 5 arbres	3 proposés et 5 existants = 8 arbres
1 arbre par 5 cases de stationnements	101 cases proposées/5 = 20 arbres	23 proposés et 6 existants = 29 arbres
arbres coupés ( remplacement 1 pour 1)	3 arbres coupés dont 1 mort = 2	remplacé par 5.5 arbres inclus dans le 43
<b>TOTAL:</b>	<b>39.5 arbres sont requis</b>	<b>43 nouveaux arbres et 17 existants</b>
ZONE DE L'ENTRÉE PRICIPALE		
RÈGLEMENTS et ou actions	CALCUL ET ARBRES REQUIS	PROPOSÉ ET OU EXISTANT AU PLAN
1 arbre au 8 m/li d'îlot central	N/A	
1 arbre au 8 m/li de rue	N/A	
1 arbre par 5 cases de stationnements	N/A	
arbres coupés ( remplacement 1 pour 1)	4 arbres coupés	remplacé par 40 arbres
<b>TOTAL:</b>	<b>4 arbres sont requis</b>	<b>40 nouveaux arbres et 5 existant</b>
<b>TOTAL POUR LES DEUX ZONES</b>	<b>43.5 arbres sont requis</b>	<b>83 Nouveaux arbres et 22 existants</b>



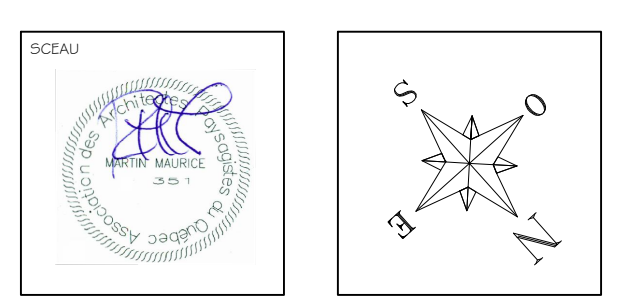
**NOTES IMPORTANTES:**

- AVANT L'IMPRISSION ET SOUS TOUT TRAVAIL D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS, LE CLIENT DOIT FAIRE LES DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ OU TOUTE AUTRE INSTANCE POUR OBTENIR L'APPROBATION DES PLANS ET DES PERMIS NÉCESSAIRES À L'ÉCARTION DES TRAVAUX.
- AVANT TOUTES MODIFICATIONS DE PROJET ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT LE CLIENT DOIT FAIRE SOigner ET POUQUER SON TERRAIN PAR UN ARCHITECTE GÉOMÈTRE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES ET LIMITES DE TERRAIN, CRO SUR SA SEULE ET ENTRÉE RESPONSABLE. SI DES INCOHERENCES SONT NOTÉES PAR RAPPORT AU PLAN, L'ENTREPRENEUR OU LE CLIENT DOIT EN AVISER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE ALORS MESURÉE SUR CETTE SECTION DU PLAN.
- TOUTES LES MODIFICATIONS OU LES ÉQUIVALENCES PROPOSÉES DOIVENT ÊTRE PRÉALABLEMENT APPROUVÉES PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET LE CLIENT AVANT L'ÉCARTION DES TRAVAUX POUR LES MATÉRIEL, LE NIVELLEMENT ET LE DRAINAGE DE TERRAIN.
- L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT SON DÉPART, NETTOYER LES LIEUX, RAMASSER ET RAFFORTER TOUTS LES DÉBRIS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR PLACE, AVANT L'ÉCARTION DES TRAVAUX, L'EMPLACEMENT DES SERVICES, SERVICES SOUS-TERRAINS, CHAMPS, DÉPURATION, SYSTÈME SÉPTIQUE, PUIS, AQUEDUCS, RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET AUTRES. CONSULTER LES DIVERS SERVICES, LE CLIENT ET L'INFORMATION AU 311 266-1028.
- LES BRANCHIMENTS ET RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR UN ÉLECTRICIEN CERTIFIÉ.
- LES BRANCHIMENTS ET RACCORDEMENTS DES CONDUITS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS ET RÉALISÉS PAR UN PLOMBIER CERTIFIÉ.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER S'IL Y A PRÉSENCE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE ET PLANIFIER LES TRAVAUX POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS. CONSULTER LE C.S.C. - CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, SECTION V TRAVAIL PRÈS D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT AVERTIR LE CLIENT S'IL TROUVE OU BRÈSE QUELQUE CHOSE DANS LE SOL ET EN ASSUMER LES FRAIS DE RÉPARATION.
- LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE CODE CANADIEN DE CONSTRUCTION, LES NORMES, LES LOIS PROVINCIALES AINSI QUE LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.
- TOUTS LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DOIVENT RESPECTER LES SPÉCIFICATIONS ET DÉTAILS REQUIS AUX PLANS ET AU DEVIS. GARDER DES CHARGES ET CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CLIENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT ÉGALEMENT CONSULTER LES DOCUMENTS DE L'ARCHITECTE ET DES DIVERS INGÉNIEURS IMPLIQUÉS AU PROJET AVANT L'ÉCARTION DES TRAVAUX.
- POUR LES ÉQUIVALENCES DE REMPLACEMENT VOIR LES CONDITIONS ET CAUSES GÉNÉRALES DU DEVIS D'ARCHITECTURE. CE PLAN SE RATTACHE AU DEVIS DE BMA ARCHITECTURE DE PAYSAGE.
- POUR LES CONDITIONS EXISTANTES - VOIR LE PLAN DE L'INGÉNIEUR.
- POUR LES NIVEAUX PROPOSÉS - VOIR LE PLAN DE L'INGÉNIEUR.
- AVANT DE CREUSER, L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LES DIVERS PLANS D'INGÉNIEUR.

**NOTES GÉNÉRALES:**

- NE PAS MESURER SUR CE DESSIN, LIRE LES COTES.
- UTILISER LES DESSINS ANNOTÉS POUR CONSTRUCTION UNIQUEMENT.
- CHACUN SOUS TRAVAIL DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTS LES PLANS ET DEVIS.
- IL EST INTERDIT DE RÉPÉTER CE ET CES DESSINS SANS LE CONSENTEMENT DE BMA ARCHITECTURE DE PAYSAGE.

1	24-03-2023	PLAN POUR CONSTRUCTION	M.M.
NO.	DATE	DESCRIPTION	PAR



PLAN POUR CONSTRUCTION  
12 DECEMBRE 2022

PLAN COULEUR DES ZONES RÉAMÉNAGÉES

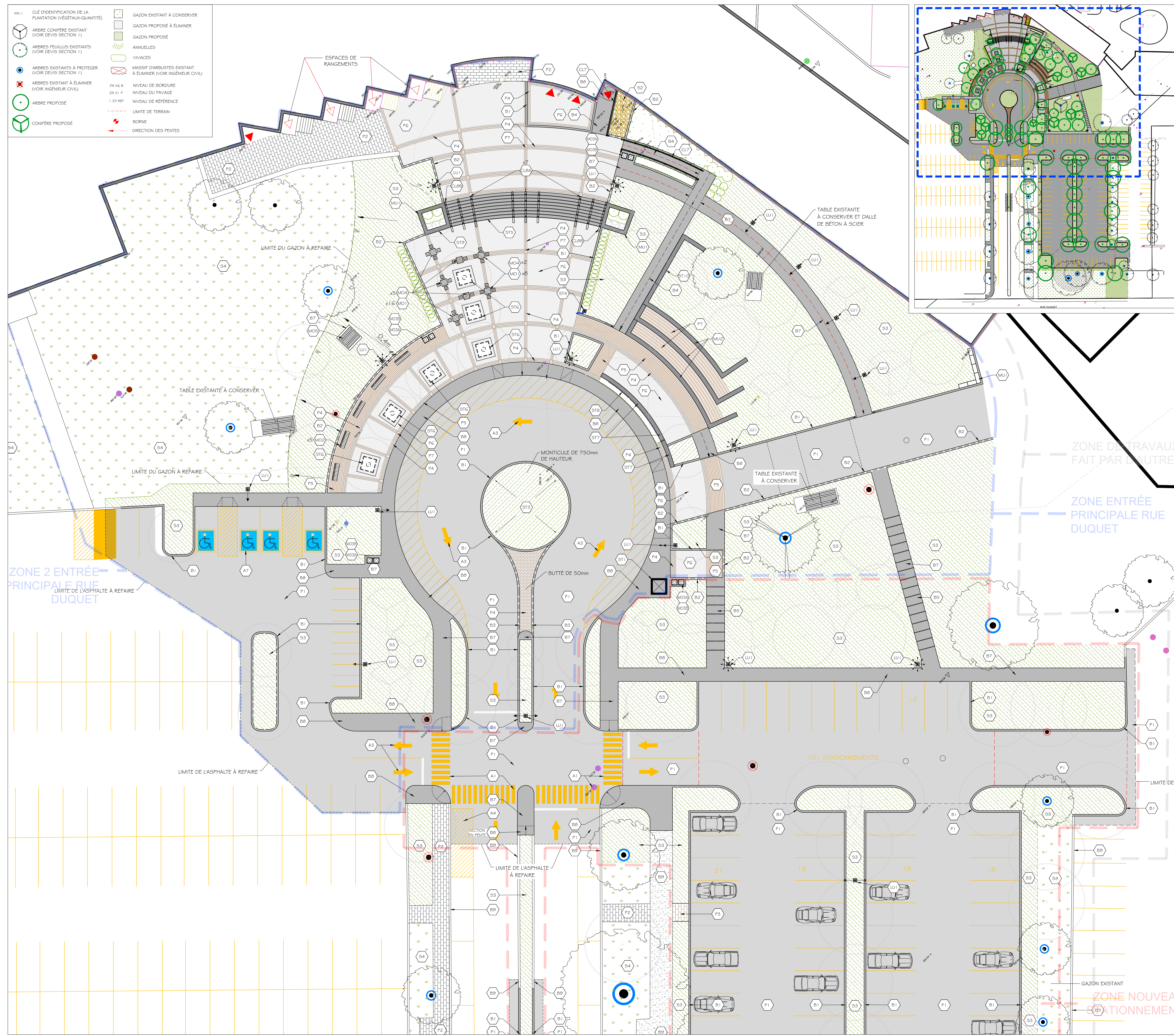
COLLEGE LIONEL-GROULX  
100 RUE DUQUET, QC J7E 3G6  
VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

VÉRIFIÉ PAR: MARTIN MAURICE  
DESSINÉ PAR: F.DALLAIRE  
DATE:

ÉCHELLE: 1:300

DOSSIER: AP22CO5      PAGE: 3 DE 16

● CLÉ D'IDENTIFICATION DE LA PLANTATION (VÉGÉTAUX QUANTITÉ)  
 ○ ARBRE CONIFÈRE EXISTANT (VOIR DEVIS SECTION 1)  
 ○ ARBRES FEUILLUS EXISTANTS (VOIR DEVIS SECTION 1)  
 ○ ARBRES DISTANTS À PROTÉGER (VOIR DEVIS SECTION 1)  
 ○ ARBRES EXISTANTS À ÉLIMINER (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)  
 ○ ARBRE PROPOSÉ  
 ○ CONIFÈRE PROPOSÉ  
 ▭ GAZON EXISTANT À CONSERVER  
 ▭ GAZON PROPOSÉ À ÉLIMINER  
 ▭ GAZON PROPOSÉ  
 ○ ANNULÉES  
 ○ VIVACES  
 ○ MASSIF D'ARBUSTES EXISTANT À ÉLIMINER (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)  
 ○ NIVEAU DE BORDURE  
 ○ NIVEAU DU PAVAGE  
 ○ NIVEAU DE RÉFÉRENCE  
 ○ LIMITE DE TERRAIN  
 ○ BORNE  
 ○ DIRECTION DES PENTES



**PAVAGES ET SURFACES DE CIRCULATION**

SYMBÔLE    CODE    DESCRIPTION

- P1    SURFACE ASPHALTE (VOIR PLANS ET DEVIS DE L'INGÉNIEUR CIVIL)
- P2    PAVÉ EXISTANT À CONSERVER
- P3    PAVÉ RELOCALISÉ (VOIR DÉTAIL PAV 1)
- P4    PAVÉ MODÈLE 100x150x300mm COULEUR: GRIS FLAMÉ
- P5    PAVÉ MODÈLE 100x150x300mm COULEUR: BEIGE BRÛLÉ
- P6    PAVÉ MODÈLE 100x150x300mm COULEUR: GRIS GRANITE
- P7    PAVÉ MODÈLE 100x300x450mm COULEUR: BEIGE BRÛLÉ
- P8    SURFACE ASPHALTE EXISTANTE

**MURET**

SYMBÔLE    CODE    DESCRIPTION

- MU1    MURET PRÉFABRIQUÉ (VOIR DÉTAIL MU 1) -# DEVIS SECTION 1-0
- MU2    AMPHITHÉÂTRE EN BLOC DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ (VOIR DÉTAIL MU2 ET DEVIS SECTION 1-0)

**MOBIERS / JEUX**

SYMBÔLE    CODE    DESCRIPTION

- MO1    BANC DE TYPE 'TOOLBAR' (VOIR DEVIS - SECTION 1-2)
- MO2    BANC AVEC COUSSIN (VOIR DEVIS - SECTION 1-2)
- MO3    BOUTE À RÉBUS DE LA COMPAGNIE TISSER (PARC MODÈLE BOSTO 30303) OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ (VOIR DEVIS - SECTION 1-2)
- MO4    CONTRAINT POUR RÉSEAUX SOUTERRAINS DE LA COMPAGNIE TISSER (PARC MODÈLE BOSTO 30303) OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ (VOIR DEVIS - SECTION 1-2)
- MO5    TABLE DE BIÈRE (VOIR DEVIS - SECTION 1-2)
- MO6    TABLE DE PIQUE-NIQUE RELOCALISÉE

**SURFACES**

SYMBÔLE    CODE    DESCRIPTION

- S1    ARDOISE CONCASSÉE (VOIR DÉTAIL S1)
- S2    NOUVEAU GAZON NATUREL EN PLAQUES (VOIR DÉTAIL FL10 ET DEVIS - SECTION 6 ET 8)
- S3    SURFACE EN GAZON EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER

**TRAVAUX DE BÉTON**

SYMBÔLE    CODE    DESCRIPTION

- B1    BORDURE DE BÉTON (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- B2    BORDURE DE BÉTON ABAISSÉE AU NIVEAU DU SOL ADJACENT (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- B3    BORDURE DE BÉTON ABAISSÉE: 13cm DE COUR D'EAU (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- B4    RAIPPE DACCES EN BÉTON POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- B5    PALIERS DE BÉTON (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- B6    PERSON EN BÉTON SOLIDAIRE AU BÂTIMENT (VOIR INGÉNIEUR EN STRUCTURE)
- B7    SURFACE DE BÉTON FIN AU VÉRME NIVEAU QUE L'ASPHALTE: OU AUTRES SURFACES ADJACENTES (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- B8    TROTTOIR DE BÉTON (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- B9    TROTTOIR OU BORDURE DE BÉTON EXISTANTE

**STRUCTURES**

SYMBÔLE    CODE    DESCRIPTION

- ST1    HORIZONTALISME RELOCALISÉ (VOIR INGÉNIEUR CIVIL + ÉLECTRIQUE)
- ST2    CAISSE DE PROTECTION EN BOIS POUR ARBRE (VOIR DÉTAIL ST2)
- ST3    TULURE OUVREUSE ARTISANIQUE (VOIS-CONTRAT)
- ST4    NOUVEAU MÂT DE DRAPÉAU (VOIR INGÉNIEUR CIVIL ET STRUCTURE)
- ST5    ESCALIER DE BÉTON (VOIR INGÉNIEUR CIVIL + STRUCTURE)
- ST6    CLIVE DE PLANTATION AVEC GRILLE MÉTALLIQUE (VOIR DÉTAIL ST6)
- ST7    MURET EN BÉTON (VOIR ÉLEVATION ST7 ET INGÉNIEUR EN STRUCTURE)
- ST8    LETTRAGE (ST8) EN PANNELAU D'ALUMINIUM 6,5mm(E) x 300mm DE HAUT (VOIR DÉTAIL ST8 PAGE 15 ET ANNÉE AU DEVIS)
- ST9    LETTRAGE (ST9) EN PANNELAU D'ALUMINIUM 6,5mm(E) x 125mm DE HAUT (VOIR DÉTAIL ST9 PAGE 15 ET ANNÉE AU DEVIS)

**ÉCLAIRAGE / ÉLECTRICITÉ**

SYMBÔLE    CODE    DESCRIPTION

- LI1    ÉCLAIRAGES: LUMINAIRES + BOLLARDS (VOIR PLANS ET DEVIS DE L'INGÉNIEUR ÉLECTRIQUE ET CIVIL)

**SIGNALISATION AU SOL**

SYMBÔLE    CODE    DESCRIPTION

- A1    TRAVERSE PÉDONNIÈRE EN PENTE JAUNE (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- A2    LIGNES SÉPARATRICE JAUNE ET LIGNE DARRÊT 300mm BLANCHE (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- A3    FLÈCHE DE DIRECTION EN PENTE JAUNE (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- A4    RAIPPE: LIGNAGE EN PENTE JAUNE À 45° AVEC LIGNE DE CONTOUR EN PENTE JAUNE (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- A5    SYMBÔLE DE STATIONNEMENT INTERDIT EN PENTE JAUNE (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- A6    STATIONNEMENT POUR VOITURE ÉLECTRIQUE: LIGNAGE DE CONTOUR EN PENTE JAUNE FOND EN PENTE VERT ET LOGO EN PENTE BLANCHE (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- A7    STATIONNEMENT POUR HANDICAPÉS: LIGNAGE DE CONTOUR EN PENTE JAUNE FOND EN PENTE BLEUE ET LOGO EN PENTE BLANCHE (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)

**CLÔTURE ET RAMPES**

SYMBÔLE    CODE    DESCRIPTION

- CL1    MAIN COURANTE DE RAMPE POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE (VOIR DEVIS SECTION CL7)
- CL2    MAIN COURANTE DOUBLE POUR ESCALIER (VOIR DÉTAIL CL8 + DEVIS SECTION 6-1)
- CL3    MAIN COURANTE SIMPLE POUR ESCALIER (VOIR DÉTAIL CL8 + DEVIS SECTION 6-1)
- CL4    BOLLARD EN ACIER GALVANISÉ DE 150mm x 200mm DE HAUTEUR DE BOLLARD CANAL AVEC COUVRE-BOLLARD EN POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ, DE TYPE MARLÈX 1/250 L/ML, AVEC 2 BANDES RÉFLECTIVISSIMES BLANCHE DANS LA PARTIE SUPÉRIEURE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)
- CL5    BOLLARD EN ACIER GALVANISÉ DE 120mm DE HAUT REMPLIS DE BÉTON (VOIR INGÉNIEUR CIVIL)

**PLAN ÉMIS POUR CONSTRUCTION**

971 Boulevard, rue 210 Boulevard, Québec, QC J8R 4R8  
 Téléphone : 418 691-0309  
 Télécopieur : 418 691-1628  
 info@bma-qb.com

**NOTES IMPORTANTES :**

- AVANT L'INSTALLATION ET SOUS TOUT TRAVAIL D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS, LE CLIENT DOIT FAIRE LES DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ OU TOUTE AUTRE INSTANCE POUR OBTENIR L'APPROBATION DES PLANS ET DES PERMIS NÉCESSAIRES À L'ÉCARTION DES TRAVAUX.
- AVANT TOUTES IMPLANTATIONS DE PROJET ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT LE CLIENT DEVA RA BORNES ET PLOQUETS SON TERRAIN PAR UN ARCHITECTE GÉOMÈTRE.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES MESURES ET LIMITES DE TERRAIN, CROI SUR SA SEULE ET ENTÈRE RESPONSABILITÉ. SI DES INCONGRUËNCES SONT NOTÉES PAR RAPPORT AU PLAN, L'ENTREPRENEUR OU LE CLIENT DEVA AUGMENTER EN AVISER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE. AUCUNE DIMENSION NE DEVA ÊTRE AGRANDI MESURÉE SUR CETTE SECTION DU PLAN.
- TOUTES LES MODIFICATIONS OU LES ÉQUIVALENCES PROPOSÉES DOIVENT ÊTRE PRÉALABLEMENT APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET LE CLIENT AVANT L'ÉCARTION DES TRAVAUX POUR LES MATÉRIAU, LES VÉGÉTAUX, LE NIVELLEMENT ET LE DRAINAGE DE TERRAIN.
- L'ENTREPRENEUR DOIT, AVANT SON DÉPART, NETTOYER LES LIEUX, RAMASSER ET RAPPORTER TOUTS LES DÉBRIS.
- L'ENTREPRENEUR DEVA VÉRIFIER SUR PLACE, AVANT L'ÉCARTION DES TRAVAUX, L'EMPLACEMENT: SIS: SERVICES, SERVICES SOUTERRAINS, CHAMPS DÉFONCIERS, SYSTÈME SCPTIQUE, PLUITS, AQUÉDUCS, RESEAUX ÉLECTRIQUES ET AUTRES. CONSULTER LES DIVERS SERVICES, LE CLIENT ET INFO-DÉPART AU 418-256-1028.
- LES BRANCHEMENTS ET RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES DEVONT ÊTRE RÉAUSÉS PAR UN ÉLECTRICIEN CERTIFIÉ.
- LES BRANCHEMENTS ET RACCORDEMENTS DES CONDUITS DEVONT ÊTRE COORDONNÉS ET RÉAUSÉS PAR UN PLOMBIER CERTIFIÉ.
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER S'IL Y A PRÉSENCE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE ET PLANIFIER LES TRAVAUX POUR ASSURER LA SÛRETÉ DES TRAVAILLEURS. CONSULTER LE STIC - CODE DE SÛRETÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, SECTION V TRAVAIL PRÈS D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT AVERTIR LE CLIENT S'IL TROUVE OU BRÛSE QUALIQUÉ CHOSE DANS LE SOL ET EN ASSUMER LES FRAIS DE RÉPARATION.
- LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEVONT ÊTRE ÉCARTÉS EN CORNÉPÂTE AVEC LE CODE CANADIEN DE CONSTRUCTION, LES NORMES, LES LOIS PROVINCIAUX AINSI QUE LES RÉSOLUTIONS MAJORITY.
- TOUTS LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DEVONT RESPECTER LES SPÉCIFICATIONS ET DÉTAILS ICI AU PLAN ET AU DEVIS. GARDER DES CHANGÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CLIENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT ÉGÂLEMENT CONSULTER LES DOCUMENTS DE L'ARCHITECTE ET DES DIVERS INGÉNIEURS IMPLIQUÉS AU PROJET AVANT L'ÉCARTION DES TRAVAUX.
- POUR LES ÉQUIVALENCES DE MATÉRIAU VOIR LES CONDITIONS ET CAUSÉS GÉNÉRALES DU DEVIS D'ARCHITECTURE. CE PLAN SE RATTACHE AU DEVIS DE BMA ARCHITECTURE DE PAYSAGE.
- POUR LES CONDITIONS EXISTANTES: VOIR LE PLAN DE L'INGÉNIEUR.
- POUR LES NIVEAUX PROPOSÉS: VOIR LE PLAN DE L'INGÉNIEUR.
- POUR LES NIVEAUX PROPOSÉS: L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LES DIVERS PLANS D'INGÉNIEUR.

**NOTES GÉNÉRALES:**

- NE PAS MESURER SUR CE DESSIN, LIRE LES CODES.
- UTILISER LES DESSINS ANNOTÉS "POUR CONSTRUCTION" UNIQUEMENT.
- CHAQUE SOUS-PARTIANT DOIT SE FAMILIARISER AVEC TOUTS LES PLANS ET DEVIS.
- IL EST INTENDU DE REPRODUIRE CE ET CES DESSINS SANS LE CONSENTEMENT DE BMA ARCHITECTURE DE PAYSAGE.

NO.	DATE	DESCRIPTION	M.M.	PAR
1	24-03-2023	PLAN POUR CONSTRUCTION		

**PLAN POUR CONSTRUCTION**  
**12 DECEMBRE 2022**  
 PLAN D'AMÉNAGEMENT  
 (ZONE ENTRÉE PRINCIPALE RUE DUQUET)  
 COLLÈGE LIONEL-GROULX  
 100 RUE DUQUET, QC J7E 3G6  
 VILLE DE SAINTE-THERÈSE

VÉRIFIÉ PAR: MARTIN MAURICE  
 DESSINÉ PAR: F.DALLAIRE  
 DATE:  
 ÉCHELLE: 1:200  
 DOSSIER: AP22CO5    PAGE: 9 DE 16